

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 19 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL de la 455e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 avril 2021, à 19 h 33, en visio-conférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

À l'invitation du maire M. Pierre Corbeil, un moment de silence est observé à la mémoire :

- de M. Gilles Hamel, décédé le 28 mars dernier, pionnier de l'information en Abitibi-Témiscamingue alors qu'il y a œuvré comme journaliste pendant une quarantaine d'années;
- de M. John Mark, pionnier de la Nation Crie, leader dans la communauté de Wemindji et l'un des fondateurs d'Air Creebec;
- des huit femmes décédées des suites de violence conjugale.

RÉSOLUTION 2021-83

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 455e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 avril 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté avec l'ajout des sujets suivants à la rubrique **Questions diverses**:

1. Approbation des prévisions budgétaires de la Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son année financière se terminant le 31 décembre 2021.
2. Demande à Hydro-Québec de maintenir le poste de chef des relations avec le milieu en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

RÉSOLUTION 2021-84

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021.

QUE le procès-verbal de la 454e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 mars 2021, à 19 h 30, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-85

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2021.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 18 mars 2021, à 12 h 25, en visioconférence diffusée en différé sur le site Web de la Ville, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-86

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 mars 2021, à 16 h 47, en visioconférence diffusée en différé sur le site Web de la Ville, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas requise, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-87

Adoption du premier projet de règlement 2021-08.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2021-08, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 943-HRV l'usage 7521 - *Camp de groupes et base de plein air avec dortoir*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-88

Adoption du premier projet de règlement 2021-09.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le premier projet de règlement 2021-09, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de créer la nouvelle zone 902-RN à même une partie de la zone 905-RN contiguë à la route 117 et d'établir les usages autorisés ainsi que les normes d'implantation applicables dans cette nouvelle zone, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-89

Autorisation de signature d'une entente avec Dek Hockey A.-T. relativement à l'utilisation de la patinoire extérieure du secteur Sullivan à des fins d'activités de dek hockey.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec Dek Hockey Abitibi-Témiscamingue relativement à l'utilisation de la patinoire extérieure du secteur Sullivan, située au 448, rue Tremblay, à des fins d'activités de dek hockey pour la période du 15 mai au 30 septembre de chacune des années 2021 à 2025 inclusivement.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-90

Ratification de la signature d'un addenda à l'entente intervenue entre le Marché public de la Vallée-de-l'Or, Hardy Ringuette Automobiles inc. et la Ville concernant la place publique.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE la signature par le maire et la greffière d'un addenda au protocole d'entente intervenu le 11 janvier 2016 entre Hardy Ringuette Automobiles inc., le Marché public de la Vallée-de-l'Or et la Ville de Val-d'Or concernant la place publique, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-91

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de février 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la liste des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2021, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 7 520 582,54 \$ (certificat de crédits suffisants no 180), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 3 et 4)	676 146,90 \$
Comptes payés	4 379 383,60 \$
Comptes à payer	2 465 052,04 \$
TOTAL :	7 520 582,54 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications a pour objectif la réalisation d'œuvres et le soutien aux organismes du milieu culturel;

ATTENDU QU'un projet intitulé *La grande tournée des aînés* a été soumis par l'Association Vie ta danse, dans le cadre du volet *Aide aux initiatives culturelles* de ladite entente;

ATTENDU QUE ce projet consiste en une tournée de spectacles de cirque avec les Frères Collini d'une durée de 20 à 30 minutes, présentée sur le terrain de trois résidences pour aînés ainsi qu'au centre Kijaté en mai ou juin 2021;

ATTENDU QUE cette présentation, qui vise à briser l'isolement, sera suivie d'une période d'échanges entre les résidents et les élèves de la Cité de la danse;

ATTENDU QUE le projet présenté respecte les objectifs poursuivis par l'entente de développement culturel et qu'il est recommandé par la direction du Service culturel aux fins de l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du volet *Aide aux initiatives culturelles*;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-92

Versement d'une subvention à l'Association Vie ta danse dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021 pour la réalisation de l'activité *La grande tournée des aînés*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'Association Vie ta danse, dans le cadre du volet *Aide aux initiatives culturelles* de l'entente de développement culturel 2020 aux fins de la réalisation de son projet intitulé *La grande tournée des aînés*, décrit au préambule de la présente résolution.

QUE l'organisme devra rembourser à la Ville l'intégralité de cette subvention advenant la non-réalisation du projet pour lequel elle a été versée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-93

Engagement auprès d'Hydro-Québec d'absorber les coûts inhérents au réseau d'éclairage public de la Ville pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à absorber les coûts inhérents à l'installation, à l'entretien et à la consommation électrique des lumières de rue de son réseau d'éclairage public, ainsi que tous les autres frais reliés aux travaux réalisés par Hydro-Québec à la demande de la Ville relativement à ce réseau au cours de la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-94

Nomination d'un agent de stationnement sur le terrain du Centre hospitalier de Val-d'Or et autres établissements du CISSS-AT.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. *Michael Bosola Entombo*, employé de l'Agence Garda, soit et est nommé agent de stationnement responsable de l'application du règlement 2012-25 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur le terrain du Centre hospitalier de Val-d'Or et autres établissements du CISSS-AT.

QUE M. Michael Bosola Entombo soit et est autorisé à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement 2012-25, et ce, rétroactivement au 1er mars 2021.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2021-95

Ratification de l'imposition de mesures disciplinaires à l'employé no 02430.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE l'imposition d'une suspension de trois jours sans traitement salarial à l'employé no 02430, appliquée les 30 et 31 mars ainsi que le 1er avril 2021, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2021.

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2021.

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre survenus au cours du mois de mars 2021 est déposé par la directrice des ressources humaines.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux (appel d'offres no 2017-19-4);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
SNC-Lavalin Stavibel inc.	80	272 850,62 \$	2,94
FNX-Innov. inc.	66	----	----

ATTENDU QUE le pointage intérimaire moyen attribué à l'offre de services déposée par FNX Innov inc. étant inférieur à 70, l'enveloppe contenant l'offre de prix n'a pas été ouverte;

ATTENDU QUE le comité d'analyse des soumissions recommande au conseil de ville d'octroyer ce contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour un montant de 272 850,62 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QUE cette dépense, ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir, ont été décrétés en vertu du règlement 2021-18, soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

RÉSOLUTION 2021-96

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux et octroi du contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à la firme ayant obtenu un pointage final supérieur au pointage minimum requis, soit SNC-Lavalin Stavibel inc., pour un montant de 272 850,62 \$ incluant les taxes.

QUE l'octroi de ce contrat est cependant conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du règlement 2021-18 décrétant cette dépense ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) pour la fourniture de luminaires dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement du centre-ville;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission, soit Wesco Distribution Canada LP, pour un montant de 262 195,48 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant mentionné précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-97

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de luminaires dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement du centre-ville et octroi du contrat à Wesco Distribution Canada LP.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de luminaires dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement du centre-ville soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Wesco Distribution Canada LP, pour un montant de 262 195,48 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation aux fins de l'installation d'une conduite d'égout pluvial par forage directionnel horizontal au Centre multisport Fournier;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Fusosol inc.	28 513,80 \$
Les Forages Nella inc.	38 079,72 \$
Foraction inc.	70 376,20 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Fusosol inc., pour un montant de 28 513,80 \$;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-98

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'installation d'une conduite d'égout pluvial par forage directionnel horizontal au Centre multisport Fournier et octroi du contrat à Fusosol inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'installation d'une conduite d'égout pluvial par forage directionnel horizontal soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Fusosol inc., pour un montant de 28 513,80 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* pour la fourniture de matériaux usinés aux fins de divers projets à être réalisés au cours de la prochaine saison estivale;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seule une entreprise a déposé une soumission, soit Wolseley Canada inc., pour un montant de 346 100,16 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant indiqué précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QUE cette dépense, ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir, ont été décrétés en vertu du règlement 2021-16, soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

RÉSOLUTION 2021-99

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés et octroi du contrat à Wolseley Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés aux fins de divers projets à être réalisés au cours de la saison estivale 2021, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Wolseley Canada inc., pour un montant de 346 100,16 \$ incluant les taxes.

QUE l'octroi de ce contrat est cependant conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Habitation et de l'Occupation du territoire, du règlement 2021-16 décrétant cette dépense ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de 200 mètres cubes de béton préparé, catégorie 30 MPA pour la réalisation des travaux en régie au cours de la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	PRIX LE MÈTRE CUBE	TOTAL INCLUANT LES TAXES
Béton Barrette inc.	250 \$	57 487,50 \$
L. Fournier et fils inc.	260 \$	59 787,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Béton Barrette inc., pour un montant total de 57 487,50 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-100

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de béton préparé et octroi du contrat, s'il y a lieu.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de 200 mètres cubes de béton préparé, catégorie 30 MPA, pour la réalisation des travaux en régie au cours de la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette, inc., pour un montant total de 57 487,50 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles de catégorie 1306, comportant un maximum de 960 heures d'utilisation;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	TAUX MENSUEL EXCLUANT LES TAXES	TAUX HORAIRE HEURES EXCÉDENTAIRES
Locations d'équipements Battlefield	4 254,60 \$	30,00 \$
Société Strongco GP inc.	4 500,00 \$	25,58 \$
Équipement SMS inc.	4 990,00 \$	31,19 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Locations d'équipements Battlefield, à un taux mensuel de 4 254,60 \$ excluant les taxes et un taux horaire de 30,00 \$ pour les heures excédentaires;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-101

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la location d'une pelle hydraulique et octroi du contrat à Locations d'équipements Battlefield.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles de catégorie 1306 pour un maximum de 960 heures d'utilisation soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Locations d'équipements Battlefield, à un taux mensuel de 4 254,60 \$ excluant les taxes et un taux horaire de 30,00 \$ pour les heures excédentaires.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la présence de véhicules stationnés le long de la virée de la rue Charest entrave le virage de certains véhicules de grande taille;

RÉSOLUTION 2021-102

Interdiction de stationner à l'intérieur de la virée à l'extrémité de la rue Charest.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil de ville décrète l'interdiction de stationner en tout temps à l'intérieur de la virée située à l'extrémité de la rue Charest.

QUE la Division des travaux publics soit et est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation appropriée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la version 1 d'un plan-projet d'opération cadastrale relatif aux lots 5 121 646 et 6 315 369 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 970 de ses minutes, est soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan-projet d'opération cadastrale concerne le secteur de l'aéroport, à l'est des installations de la SOPFEU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 224-2845, recommande l'acceptation de ce plan-projet d'opération cadastrale;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-103

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale de lots situés dans le secteur de l'aéroport.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la version 1 du plan-projet d'opération cadastrale des lots 5 121 646 et 6 315 369 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 970 de ses minutes, soit et est approuvé tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 se déroulera du 18 au 24 avril prochain sous le thème *Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le.*;

ATTENDU QUE Transplant Québec sollicite l'appui des élus municipaux et les invite à se joindre à ses efforts de sensibilisation de la population et de favoriser la discussion sur le don d'organes et de tissus;

ATTENDU QUE seuls 40 % des Québécois ont confirmé leur consentement dans l'un des deux registres officiels alors que plus de 90 % seraient favorables au don d'organes et de tissus;

ATTENDU QUE le fait de prévenir ses proches de ses intentions d'être donneur d'organes facilite grandement la réalisation du don;

ATTENDU QUE la *Semaine du don d'organes et de tissus* constitue pour Transplant Québec le principal instrument de promotion et qu'elle est l'occasion d'intensifier les efforts de communication afin de rendre l'information accessible à un maximum de citoyennes et de citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à l'atteinte des objectifs de sensibilisation de Transplant Québec;

RÉSOLUTION 2021-104

Proclamation de la *Semaine du don d'organes et de tissus*, du 18 au 24 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021 *Semaine du don d'organes et de tissus* sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

QUE le conseil de ville invite ses citoyennes et citoyens à confirmer leur consentement dans l'un des deux registres officiels et à exprimer formellement à leurs proches leur volonté de faire don de leurs organes et tissus.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-105

Approbation des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son année financière se terminant le 31 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE les prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son année financière se terminant le 31 décembre 2021, montrant des revenus de 459 958 \$ et des dépenses de 459 958 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'Hydro-Québec a récemment annoncé sa décision de fusionner son département des relations avec le milieu de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec avec celui de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;

ATTENDU QUE les décisions relatives avec le milieu seront prises à plus de 800 kilomètres dans un contexte où les entreprises en pleine expansion du secteur des ressources naturelles ont plus que jamais besoin d'une proximité avec Hydro-Québec pour un développement rapide et efficace;

ATTENDU QU'il est primordial de pouvoir compter sur des directions ayant une connaissance approfondie du territoire;

ATTENDU QUE les équipes locale et régionale des relations avec le milieu sont de précieuses alliées dans l'essor et le développement économique de la région d'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE les services aux citoyens et entreprises risquent d'être fortement affectés par le regroupement de ces trois territoires, aussi vastes et distincts les uns que les autres;

ATTENDU QUE cette décision va à l'encontre de la volonté du gouvernement de décentraliser les postes de la fonction publique vers les régions;

RÉSOLUTION 2021-106

Demande à Hydro-Québec de maintenir le poste de chef des relations avec le milieu en A.-T et Nord-du-Québec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville de Val-d'Or demande à Hydro-Québec de revoir rapidement sa décision et d'assurer le maintien dans son organisation du poste de chef des relations avec le milieu de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La conseillère Sylvie Hébert fait lecture de la correspondance suivante :

- Lettre de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, remerciant la Ville de son appui financier à la 4e édition du Gala Reconnaissance et modèles autochtones 2019-2020;
- Courriel de M. Martin Lavoie, de Hardy Ringuette Automobile inc., remerciant la Ville pour la commandite remise dans le cadre de la 10e édition du spectacle bénéfice Hardy Ringuette au profit de la Ressource d'aide pour personnes handicapées.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-107

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 10.

PIERRE CORBEIL, maire

**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**